



**Commission de l'attractivité, du développement
du département et des relations institutionnelles**

605 - Développement local

**Sociétés d'Economie Mixte Locales - proposition
d'approbation des rapports d'activité 2015**

Rapport n° CD/2016/162

Service Chef de file :

L6 - Emploi, innovation et dynamiques territoriales

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider d'approuver les rapports d'activité 2015 des Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML), dans lesquelles le Département du Bas-Rhin est actionnaire. Une synthèse de l'activité 2015 de chaque société est proposée en annexes.

Le Département du Bas-Rhin est actionnaire des sociétés d'économie mixte suivantes :

- ALSABAIL, intervenant dans le financement de l'immobilier d'activité, détenue à 25,77% par le Département du Bas-Rhin ;
- La Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS), chargée de l'exploitation des transports publics urbains de l'agglomération strasbourgeoise, ainsi que des lignes interurbaines du Bas-Rhin via sa filiale CTBR, détenue à 26,3% par le Département du Bas-Rhin ;
- La SEM de la Maison de l'Alsace à Paris, détenue en 2015 à hauteur de 25,5% par le Département du Bas-Rhin et désormais dissoute ;
- La Société d'Équipement de la Région de Strasbourg (SERS), qui accompagne et réalise des projets de développement urbain, détenue à 27,48% par le Département du Bas-Rhin ;
- La Société d'Aménagement et de Gestion du Marché d'Intérêt National de Strasbourg (SAMINS), détenue à 15,80% par le Département du Bas-Rhin ;
- La Société Immobilière du Bas-Rhin (SIBAR), dont l'objet est la construction et la gestion de logements locatifs dans le Bas-Rhin, détenue à 78,575% par le Département du Bas-Rhin.

En application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur l'activité annuelle de ces sociétés, sur la base des rapports d'activité et des documents comptables présentés en conseil d'administration ou de surveillance.

Ainsi, le présent rapport propose au Conseil Départemental du Bas-Rhin de décider d'approuver les rapports d'activités joints en annexes concernant l'activité de ces six SEML au cours de l'année 2015. Les notes annexées proposent une présentation de chaque société, leurs opérations menées en 2015, leur situation financière et leurs perspectives.

La Commission de l'Attractivité, du Développement du Département et des Relations institutionnelles a émis un avis favorable à ces propositions le 21 novembre 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les rapports d'activités 2015 des Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML) dans lesquelles le Département est actionnaire (ALSABAIL, CTS, SAMINS, SEM Maison de l'Alsace à Paris, SERS, SIBAR) et dont les annexes sont jointes à la présente délibération.

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY